Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003262-DE

Délibération n° 2026-1003-2

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 10 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Convocation :
Du 04/03/2026

Affichage : 13/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le 10 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Laure LAMARE et Cécile LE MOUEL ayant donné respectivement pourvoir à Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN et Estelle LAILLER.

Secrétaire de séance : Rozenn FORTIN

2 – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, Adjoint au maire
Annexe 2 : résultat de l'exercice au 31/12

Le Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 fait apparaître un résultat de clôture :

- Excédentaire de 897 653.47 € en section de fonctionnement
- Déficitaire de 88 435,96 € en section d'investissement

Après application des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice 2025, il est constaté un solde négatif de restes à réaliser de 141 746,59 €.

Le besoin de financement s'établit donc à 230 182,55 €.

En application des dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante est tenue d'affecter le résultat à la couverture de besoin de financement.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire en charge des finances, propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement repris du compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal, de la façon suivante :

- 447 653,47 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte1068/R)
- 450 000.00 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (cpte 002/R) représentant la différence entre le montant du résultat cumulé qui était à affecter et le montant affecté à l'investissement

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003262-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation des résultats

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.